

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SMED13 – ANNEE 2023

Séance du : 16 octobre 2023

Présidence : Didier KHELFA

Délibération : N° 23_59DL

Objet : Renoncement aux financements Article 8 Programme 2022- Saint-Mitre-les-Remparts

L'an deux mil vingt-trois et le 16 octobre à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Didier KHELFA, Président, s'est réuni dans les locaux du SMED13, à Miramas, en session ordinaire.

Etaient présents : voir liste jointe ;
Constatant que le quorum est atteint ;

Il est exposé :

Le 25 août 2023, la commune de Saint Mitre les Remparts a informé le TE-SMED13 qu'elle renonçait aux subventions obtenues au titre de l'article 8 du cahier des charges de concession (Délibération 2022-49 du 28/11/2022).

En effet, dans le cadre de ses futurs travaux de voirie, cette opération sera traitée par le concessionnaire ENEDIS en déplacement d'ouvrage.

La participation de 48.000 € prévue initialement sera réattribuée à un autre projet qui présente un caractère urgent.

Le Comité Syndical après avoir ouï l'exposé et après en avoir délibéré a décidé à l'unanimité :

Article 1^{er} : D'approuver la modification du Programme 2022 « ARTICLE 8 »,

Article 2 : D'autoriser le Président à attribuer une participation de 48.000 € à un nouveau projet qui présente un caractère urgent,

Article 3 : D'autoriser le Président à signer les nouvelles conventions de financement avec la commune concernée,

Article 4 : D'informer l'organisme financeur (ENEDIS) de la modification du Programme 2022 voté le 28/11/2022.

Pour extrait conforme,
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an-susdits

Le Président,



Didier KHELFA